

<https://www.ricochets.cc/3-janvier-2024-la-police-execute-a-coup-de-Taser-un-jeune-homme-agite-danger-pistolet-electrique-letalite-aleatoire.html>



3 janvier 2024 : la police exécute à coup de Taser un jeune homme agité

- Les Articles -



Date de mise en ligne : vendredi 5 janvier 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

2024 à peine commencée, et déjà la police commet un horrible assassinat à Montfermeil.

Les milices lourdement armées de ce régime autoritaire en cours de fascisation sont toujours aussi dangereuses.

Leurs armes à létalité aléatoire (ditent « non létales ») tuent régulièrement, d'autant que leur usage augmente.

[Leur sinistre Â« police du futur Â» prévoit la mise sur le marché d'autres armes dite Â« non létales Â», pour toujours plus de répression.](#)

En France en 2024 l'agitation, l'agressivité éventuelle, l'ébriété, le refus d'un contrôle de police mènent à la mort à cause de tirs policiers manifestement complètement disproportionnés et inadaptés.



3 janvier 2024 : la police exécute à coup de Taser un jeune homme agité Image de Contre Attaque

MONTFERMEIL : UN HOMME TUÉ À COUP DE TASER

- ▶ 10 décharges électriques sur un homme seul

C'est une rafale de tirs de Taser qui a terrassé un homme âgé de 30 ans à Montfermeil, en Seine-Saint-Denis.

Dans la nuit de mercredi à jeudi (04 janvier 2024) à Montfermeil, un épicier appelle la police pour un homme ivre et agité qui « crée du désordre ». Une patrouille de la BAC débarque, suivie par d'autres policiers. Au total, ils sont pas moins de 18 agents formés et armés pour un seul homme considéré comme « agressif » selon la presse. Les autorités expliquent qu'il ne 'est « pas calmé » et qu'il aurait « mordu » un policier.

Pas moins de 6 policiers ont fait usage de leurs taser, pour 10 tirs au total. Une rafale d'impulsions électriques de 50 000 volts ont traversé le corps de cet homme, qui a fait deux arrêts cardiaques, et est arrivé à l'hôpital en état de mort cérébrale. Il était officiellement déclaré mort peu après.

Créer du « désordre » mérite-t-il de mourir ?

Quel était l'utilité d'envoyer autant de décharges électriques ? Créer du « désordre » mérite-t-il de mourir ? La police française n'est-elle pas capable d'arrêter sans tuer, à 18 agents contre un homme ivre et non armé ?

3 janvier 2024 : la police exécute à coup de Taser un jeune homme agité

Le Taser fait partie de la nouvelle panoplie des armes de torture de la police, importée des USA. Maître Hennequin, l'avocate de la société Taser, promettait : « Le XXI^e siècle sera non létal ou ne sera pas ». Aux USA, où les Tasers sont massivement utilisés depuis quasiment 20 ans, plus de 1000 personnes sont mortes de ces armes selon un décompte de Reuters, à partir des compte-rendus de justice, des rapports de la police, d'autopsies et autres documents publics.

En France, l'IGPN révélait en 2021 que l'usage du Taser avait également doublé en 5 ans, et plusieurs décès sont recensés.

À Soisson, en juillet 2018, un homme d'une trentaine d'années était mort d'un malaise cardiaque « après avoir été la cible d'un tir de Taser par les gendarmes ». Selon la presse, son seul tort avait été de « déambuler bizarrement dans les rues ».

En décembre 2019 en Seine Saint Denis un homme est décédé après avoir reçu des coups de taser lors de son interpellation par la police.

De même en juin 2021 lors d'une intervention chez un habitant pour loyer impayé à Pierrelaye : un père de famille de 34 ans s'était effondré après un tir de Taser dans le thorax, mort pour un loyer.

Le samedi 28 août 2021, des policiers en patrouille dans la ville de Roubaix, jouaient avec un Taser dans leur propre véhicule : une policière avait « tasé » son collègue au volant, « pour s'amuser », provoquant un accident.

Cette arme est parfois utilisée comme un moyen de torture. Près d'Argenteuil en janvier 2021, Jonathan, 19 ans avait été tabassé au sol lors d'un contrôle, puis victime de 27 coups de taser d'affilée avant d'être abandonné dans la rue. Il a cru qu'il allait mourir.

Les 10 tirs de Taser, quasiment simultanés, dans le corps d'un homme ivre à Montfermeil en ce mois de janvier 2024 lui laissait peu de chances de survie.

(post de Contre Attaque)



3 janvier 2024 : la police exécute à coup de Taser un jeune homme agité

L'année 2024 n'aura pas eu besoin d'attendre bien longtemps pour connaître son premier assassinat

policier.

Pas de résolutions pour la police française, elle tue toujours.

Après Tours où un jeune de 19 ans avait été tué par la police le 23 décembre dernier, c'est maintenant à Monfermeil, en Seine-Saint-Denis, dans la nuit du 3 au 4 janvier, qu'un homme âgé de 30 ans est mort sous les décharges électriques des dites « forces de l'ordre ».

Plus tôt dans la soirée, le propriétaire d'une petite épicerie de la ville avait décidé de faire appel à la police, pour des troubles et le désordre qu'aurait causé la victime dans son établissement.

Ni une ni deux, ceux-ci rappliquent, à pas moins de 18 fonctionnaires pour gérer selon eux la dangerosité d'un homme alors en simple état d'ébriété.

Six policiers sortent leur « pistolet à impulsion électrique », appellation sophistiquée pour taser, arme dite non létale, pour asséner à l'homme, décrit comme « agressif », une dizaine de décharges électriques, la plupart lui ayant été infligées alors qu'il se trouvait déjà au sol, sans aucune défense et ne présentant alors aucune menace directe.

La victime a subi au total trois arrêts cardiaques dont deux sur place

La victime a subi au total trois arrêts cardiaques dont deux sur place, n'arrêtant pour autant pas une police aux méthodes connues.

L'homme est par la suite transporté à l'hôpital, où il est décédé ce matin après un coma de plus de 24h.

Sa seule « excitation » aura suffi pour que sa vie lui soit ôtée.

Une enquête a été ouverte pour « des faits de violences par personne dépositaire de l'autorité publique » et confiée à l'IGPN.

Cet événement tragique ne nous surprenant plus, vient affirmer une fois de plus que les quartiers populaires français restent la cible prioritaire de la police française, son terrain de jeu et laboratoire favori où elle se sent invincible et au dessus de toute loi.

Le contexte politique donne pleins pouvoirs à ce qui est de plus en plus difficile de distinguer d'une milice.

Nous pensons aux proches de ce jeune homme, qui rappelons le, n'était âgé que de 30 ans.

En 2023, 33 personnes sont mortes des suites d'une intervention policière.

2024 ne nous épargnera pas, à nous d'organiser une contre-offensive. Police partout, justice nulle part.

(post de CND)

► voir aussi sur Le Monde :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/01/05/un-homme-meurt-en-seine-saint-denis-apres-son-interpellation-l-us-age-des-pistolets-electriques-en-question_6209265_3224.html



3 janvier 2024 : la police exécute à coup de Taser un jeune homme agité

4 TUÉ À COUPS DE TASER : LA VERSION POLICIÈRE EST MENSONGÈRE

Le drame, survenu dans la nuit de mercredi à jeudi en Seine-Saint-Denis, est accablant sur tous les plans. Un homme de 30 ans, père de famille, avait été tué par une rafale de tirs de Taser. Pas moins de 18 agents ont été envoyés pour un homme, 6 policiers ont fait usage de leurs taser, pour 10 tirs. Une série d'impulsions électriques de 50.000 volts ont frappé, bien plus que ce qu'un corps humain peut supporter. Après deux arrêts cardiaques, la victime était déclaré morte.

Le jour même, les autorités expliquaient dans les médias que la police était intervenue à la demande d'un épicier qui aurait composé le 17 pour un homme ivre et « agressif » qui aurait « créé du désordre ». Il aurait, selon cette version, « mordu » un policier.

Ce samedi, tout semble avoir inventé pour salir la victime, encore une fois. Les amis et collègues du défunt ont répondu aux médias pour faire part de leur incompréhension. L'homme né en Martinique, marié et père de deux enfants traversait effectivement une période difficile, mais cela n'a rien à voir avec l'intervention policière.

Pour preuve : il était justement employé dans la supérette, et en aucun cas un client violent ! Son patron a assuré à BFM qu'il n'a pas appelé les forces de l'ordre et qu'aucune agression envers un employé ou dégradations de son magasin, d'ailleurs fermé au moment des faits, n'ont eu lieu.

Cet homme travaillant dans son épicerie a été électrocuté sur son lieu de travail parce qu'il avait peur d'un contrôle de police injustifié

D'après des témoins, une patrouille de police est arrivée sans être appelée et voulait procéder à un contrôle, que le trentenaire aurait refusé, déclenchant l'arrivée de très nombreux renforts, et les tirs mortels. Ils

ajoutent que la mère du défunt, habitante de la Creuse, était également sur place.

Les policiers ont eux même reconnu qu'ils connaissaient la victime, et que cet homme n'avait jamais été insultant ou agressif envers eux auparavant.

Il est déjà inexcusable de tuer un homme de 10 tirs à impulsion électrique simplement parce qu'il est agité et ivre. Mais en plus, la version officielle est intégralement fausse. Cet homme travaillant dans son épicerie a été électrocuté sur son lieu de travail parce qu'il avait peur d'un contrôle de police injustifié.

(post de Contre Attaque)